

A l'attention de
Mesdames & Messieurs les Président(e)s des associations affiliées
au titre des Disciplines Rattachées

A Tomblaine, le 06 juillet 2020

OBJET : APPEL A CANDIDATURES 2020 - AG CRKDR 2020

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

L'assemblée générale élective de la CRKDR (Commission Régionale de Kendo et Disciplines Rattachées) se tiendra avant l'assemblée générale de la Ligue Grand Est de Judo dans un déroulement distinct, soit le :

**Samedi 05 septembre 2020
à 10h00
à la Maison régionale des sports 54510 Tomblaine**

Cette AG de la CRKDR procédera aux élections :

- du comité de direction de la CRKDR « et » de son Président
- des représentants des associations à l'AG du Comité National de Kendo et DR.

Conformément au Règlement Particulier du CNKDR, les candidatures devront parvenir à la Ligue Grand Est de Judo 40 jours avant l'AG élective, il convient donc d'adresser vos fiches d'appel à candidature au plus tard pour le :

26 juillet 2020 minuit
(le cachet de la poste ou le récépissé faisant foi)

Modalités d'envoi des candidatures :

- *Par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la ligue :*

LIGUE GRAND EST DE JUDO
Maison régionale des sports de Lorraine
13 rue Jean Moulin
54510 Tomblaine

- *Par dépôt au siège de la Ligue Judo (même adresse) contre récépissé.*

Pour la CRKDR de la ligue le nombre de postes à pouvoir est de : 9 membres

RAPPEL > Le nombre de membres du Comité de Direction de la CRKDR est déterminé par l'Article 21 du règlement particulier du CNKDR :

De 2 à 5 associations > 3 membres

De 6 à 10 associations > 5 membres

De 11 à 20 associations > 7 membres

Plus de 20 associations > 9 membres

Trois de ses membres sont élus aux postes de président, secrétaire et trésorier.

Le candidat président est désigné par le comité de direction à l'issue de son élection et proposé au vote de l'assemblée générale le même jour.

Après les élections, le comité de direction se réunira dans un délai de 15 jours pour désigner parmi les membres élus un trésorier et un secrétaire.

Pour la CRKDR de la ligue le nombre de postes à pouvoir est de : 5 représentants

RAPPEL > Le nombre de représentants des associations, ainsi que les conditions d'éligibilité à l'AG du CNKDR, sont déterminés par l'Article 27 du règlement particulier du CNKDR :

Jusqu'à 5 associations > 2 représentants dont le Président

De 6 à 10 associations > 3 représentants dont le Président

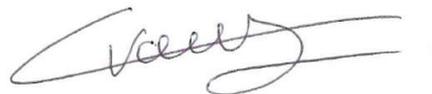
De 11 à 20 associations > 4 représentants dont le Président

Plus de 20 associations > 5 représentants dont le Président

Les représentants sont invités aux réunions du comité de direction de la CRKDR avec voix consultative.

La convocation à l'Assemblée Générale Elective de la CRKDR sera expédiée avec la liste des candidats pour le comité de direction et les représentants d'associations le : **14 août 2020.**

Avec nos très cordiales salutations sportives.



Corentin KOENIG
Responsable administratif de la Ligue
Grand Est de Judo